



## Message 2013-DSJ-17

20 août 2013

### **du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment de police, à Granges-Paccot**

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement de 42 558 900 francs pour la construction d'un bâtiment administratif de police, à Granges-Paccot, afin d'y réunir les Services centraux et les Commandements de la Police cantonale et de la Gendarmerie.

Ce message comprend les chapitres suivants:

<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>2. Situation</b>	<b>2</b>
<b>3. Etudes préliminaires</b>	<b>2</b>
<b>4. Développement du projet</b>	<b>3</b>
4.1. Evolution du programme des locaux	3
4.2. Evolution des coûts	3
<b>5. Description du projet final</b>	<b>4</b>
5.1. Architecture	4
5.2. Aménagements extérieurs	4
5.3. Programme des locaux	4
5.4. Conception du bâtiment	5
5.5. Conception énergétique	6
5.6. Mobilier et équipements techniques	6
<b>6. Evaluation du projet selon «Boussole 21»</b>	<b>7</b>
<b>7. Estimation des coûts et financement</b>	<b>7</b>
7.1. Devis pour la construction	7
7.2. Financement	7
7.3. Conséquences sur les coûts de fonctionnement	7
<b>8. Calendrier</b>	<b>7</b>
<b>9. Référendum</b>	<b>8</b>
<b>10. Conclusion</b>	<b>8</b>

#### **1. Introduction**

Pour répondre aux besoins croissants de la Police, le Conseil d'Etat a inscrit aux plans financiers 2008–2011, puis 2012–2016, le projet de construction d'un bâtiment administratif de police à Granges-Paccot. Après près de 10 ans de réflexions et

de discussions<sup>1</sup>, le Conseil d'Etat a présenté un crédit d'étude au Grand Conseil, qui a accepté le décret le 7 octobre 2010<sup>2</sup>. Suite à la mise au concours et à l'établissement d'un projet

<sup>1</sup> Les premières références à un nouveau bâtiment de police dans des documents officiels datent de novembre 2001.

<sup>2</sup> Bulletin officiel des séances du Grand Conseil, 7 octobre 2010, pp. 1456 et 1457

détaillé<sup>1</sup>, le Conseil d'Etat est en mesure de présenter au Grand Conseil un projet de décret relatif à un crédit d'engagement.

## 2. Situation

La Police cantonale a connu un accroissement constant de son effectif au cours des trente dernières années<sup>2</sup>, passant de 341 collaborateurs en 1984 à 650 collaborateurs<sup>3</sup> à la fin décembre 2012. Plus précisément, les Services centraux ont passé de 29 à 92<sup>4</sup> collaborateurs durant cette même période. Cette nette augmentation résulte de la création et du développement de quatre services, à savoir presse et prévention, ressources humaines, info-centre ainsi qu'informatique et télécommunication.

A défaut d'un bâtiment consacré entièrement aux services centraux, les nouveaux services et leurs collaborateurs et collaboratrices ont pris place dans des locaux déjà occupés par d'autres services de la Police cantonale ou dans des locaux loués et sont ainsi répartis actuellement sur huit sites<sup>5</sup>.

Cette dispersion entrave la conduite et la collaboration. Pour éviter ces écueils, il est devenu impératif de réunir sous un même toit les Services centraux et les Commandements de la Police cantonale et de la Gendarmerie.

En outre, l'exiguïté et le manque de places de certains locaux occupés par les Services centraux gênent l'accomplissement des tâches.

Finalement, des besoins en locaux ne peuvent pas être satisfaits, notamment pour la formation de base et la formation continue en personnel, ainsi que pour des rapports et des séances réunissant un grand nombre de participants.

<sup>1</sup> MESSAGE N° 198 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment de police à Granges-Paccot, 21 juin 2010

<sup>2</sup> Dans le même temps, la population fribourgeoise a connu une augmentation extraordinaire de 64 % entre le 31 décembre 1982 (187 597 habitants) et le 31 décembre 2012 (291 325). En outre, en 2009–2010, l'Etat a mis en place la police de proximité, la Police cantonale reprenant ainsi des tâches auparavant assumées par les polices locales.

<sup>3</sup> 618,7 équivalents plein temps, dont 503 collaborateurs et collaboratrices représentant 484,4 équivalents plein temps, comme agent-e-s de la Gendarmerie et de la Police de sûreté, Direction de la Sécurité et de la Justice, Tiré à part du rapport d'activité, p. 6, [http://www.fr.ch/dsj/files/pdf52/3\\_DSJ\\_fr\\_2012\\_web.pdf](http://www.fr.ch/dsj/files/pdf52/3_DSJ_fr_2012_web.pdf)

<sup>4</sup> 81 équivalents plein temps, Direction de la Sécurité et de la Justice, Tiré à part du rapport d'activité, p. 6, [http://www.fr.ch/dsj/files/pdf52/3\\_DSJ\\_fr\\_2012\\_web.pdf](http://www.fr.ch/dsj/files/pdf52/3_DSJ_fr_2012_web.pdf)

<sup>5</sup> Commandement de la Police cantonale et presse et prévention: Place Notre-Dame 2, à Fribourg (propriété de l'Etat), Service des renseignements généraux (ci-après: SRG): (location), Commandement de la Gendarmerie, Centre informatique et télécommunications, Commandement des Services généraux et Bureau des armes et explosifs: Chemin de la Madeleine 1, à Granges-Paccot (propriété de l'Etat), Intendance, Habillement-équipement-armement et Atelier électronique: Chemin de la Madeleine 8, à Granges-Paccot (propriété de l'Etat), Info-Centre et Comptabilité: Route d'Englisberg 4, à Granges-Paccot (location), Ressources humaines, Centre de formation et Ecole d'aspirant-e-s de police: Route d'Englisberg 9, à Granges-Paccot (location), Salle de conférence: Rte d'Englisberg 7, à Granges Paccots (location), Dojo: Givisiez (location).

## 3. Etudes préliminaires

Un groupe de travail a tout d'abord défini le programme des locaux comportant des bureaux, des salles et des dépôts d'une surface nette de 6020 m<sup>2</sup> (sans les circulations), dont 1560 m<sup>2</sup> pouvant être aménagés en sous-sol ou en entresol. Ce programme comprenait en outre 161 places de stationnement pour des automobiles et des véhicules lourds, et 50 places pour des deux-roues<sup>6</sup>.

Pour réaliser ce programme, le groupe de travail a proposé de construire un bâtiment sur une parcelle de terrain dont l'Etat est propriétaire à Granges-Paccot (art. 123 du Registre foncier). D'une superficie totale de 14 272 m<sup>2</sup>, cette parcelle comprend déjà deux bâtiments: un bâtiment administratif, sis au Chemin de la Madeleine 1, qui abrite notamment l'Office cantonal du matériel scolaire, le Service d'achats du matériel et des imprimés, ainsi que des bureaux de la Police cantonale, et un centre d'entretien du Touring-Club Suisse, lequel bénéficie d'un droit de superficie, sis à la Route d'Englisberg 2.

La surface brute de plancher encore constructible de la parcelle en question, de 4969 m<sup>2</sup>, permettait de réaliser la plus grande partie, mais pas la totalité du programme des locaux. Il a donc été prévu d'englober les locaux libérés par le départ du Service vétérinaire dans le bâtiment du Chemin de la Madeleine 1, déjà occupé en partie par des services de la Police cantonale (Commandement de la Gendarmerie; unités des services généraux) et d'établir une liaison entre ces locaux et le nouveau bâtiment<sup>7</sup>.

Ainsi le 21 juin 2010, le Conseil d'Etat a sollicité auprès du Grand Conseil un crédit de 1 200 000 francs pour l'étude de ce projet, pour l'organisation d'un concours d'architecture et pour l'établissement d'un projet détaillé accompagné d'un devis descriptif par les architectes et ingénieurs mandatés<sup>8</sup>.

Lors des débats sur cet objet au Parlement, suite à une interpellation du député Gilles Schorderet, le Commissaire du Gouvernement s'est engagé à appliquer les Directives du Conseil d'Etat du 17 novembre 2006 relatives à la valorisation du bois<sup>9</sup>.

Le 7 octobre 2010, le projet de décret a été adopté à l'unanimité, sans abstention<sup>10</sup>.

Lancé le 27 mai 2011, le concours d'architecture a enregistré la participation de vingt-neuf concurrents, qui ont rendu leur

<sup>6</sup> MESSAGE N° 198 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment de police, à Granges-Paccot, 21 juin 2010, p. 1, § 2.1

<sup>7</sup> MESSAGE N° 198 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment de police, à Granges-Paccot, 21 juin 2010, p. 2-3, § 2.2

<sup>8</sup> MESSAGE N° 198 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment de police, à Granges-Paccot, 21 juin 2010, p. 3 § 4

<sup>9</sup> Bulletin officiel des séances du Grand Conseil, 7 octobre 2010, pp. 1456 et 1457

<sup>10</sup> Bulletin officiel des séances du Grand Conseil, 7 octobre 2010, p. 1456

projet pour le 7 octobre 2011. Le jury, présidé par Georges Godel, alors Directeur de l'aménagement du territoire et des constructions, a choisi, en décembre 2011, à l'unanimité, le projet du bureau Deillon Delley Architectes SA et a recommandé au maître de l'ouvrage de lui attribuer le mandat d'architecte pour les études et la conduite de la réalisation.

Le jury a relevé que les lauréats avaient proposé un bâtiment élégant qui entretenait un rapport équilibré avec les bâtiments existants, préservant une grande partie des espaces extérieurs grâce à son corps étroit. Le rapport<sup>1</sup> rédigé au terme du concours soulignait également la richesse spatiale et la précision structurelle du projet et le décrivait également comme étant souple et rationnel.

## 4. Développement du projet

### 4.1. Evolution du programme des locaux

Depuis la demande du crédit d'étude, de nouvelles réflexions accompagnant notamment l'évolution de la Police cantonale ont mené à trois modifications du programme des locaux tel qu'initialement proposé:

#### Salle d'entraînement de type «dojo»

Depuis la construction des trois centres d'intervention (CIG) en 2001, la Police cantonale projetait de disposer de locaux d'entraînement dans chacune des régions. Faute de salles adéquates, elle loue pour l'heure un seul local d'entraînement à Givisiez, dans un bâtiment destiné à terme à la démolition. Par ailleurs, depuis dix ans, les modules de formations ont évolué, si bien que la surface et la hauteur des locaux existants ne sont plus adaptées. La création d'un dojo dans l'enceinte du nouveau bâtiment est indispensable pour répondre aux nouveaux modules de formations. Vu l'évolution des exigences, il apparaît également plus efficace de dispenser un enseignement centralisé. Ainsi la Police a renoncé à réserver un tel espace dans le nouveau bâtiment acquis par l'Etat à la Route de Riaz à Bulle, comme cela était prévu initialement<sup>2</sup>. La création du dojo centralisé à Granges-Paccot permettra de réaliser de substantielles économies de location<sup>3</sup>.

#### Héliport

Les analyses approfondies menées suite à l'attribution du mandat d'architecte amènent à renoncer à l'aménagement

<sup>1</sup> Concours d'architecture Madeleine 3, Construction d'un bâtiment administratif pour la Police cantonale, à Granges-Paccot, Rapport du jury du 2 décembre 2011, p. 29

<sup>2</sup> MESSAGE N° 58 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'acquisition d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle

<sup>3</sup> La location annuelle s'élève actuellement à 12 420 francs. Ce prix est toutefois en-dessous de la valeur du marché, car le bâtiment occupé doit être démolie à terme. Pour une telle structure, il faut compter en principe environ 250 francs par m<sup>2</sup> (charges de 30 francs par m<sup>2</sup> compris), ce qui reviendrait à une location annuelle de 50 000 francs.

d'un héliport sur le toit du bâtiment projeté. La structure et la typologie de la construction, mais aussi l'environnement des lieux, ne s'avèrent pas se prêter à cette utilisation.

#### Cafétéria

Initialement prévue avec 70 places, la cafétéria proposée compte finalement 150 places. En effet, l'étude de mobilité<sup>4</sup> a recommandé la mise en place d'un plan de mobilité à l'horizon 2016, afin de diminuer fortement les trajets des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat, notamment ceux effectués en transport individuel. Dans cet objectif, et grâce à l'entrée en vigueur de l'horaire libre à la Police cantonale, le 1<sup>er</sup> février 2011, il convient d'inciter les employé-e-s à rester sur leur lieu de travail aux heures des repas, ce qui implique un agrandissement de la cafétéria. Cette mesure renforcera en outre la cohésion du corps de police en lui permettant de se réunir en un lieu unique après la réduction et la fermeture durant la journée de la cafétéria du CIG<sup>5</sup>. Les nouvelles dimensions de la cafétéria projetée, qui offrira la possibilité de servir des repas régénérés, rendront en outre son utilisation possible par les collaborateurs et collaboratrices des services de l'Etat environnants<sup>6</sup>, contribuant ainsi à une baisse du trafic également pour le personnel de ces unités.

### 4.2. Evolution des coûts

Avant la demande de crédit d'étude, l'Etat a ordonné une étude de faisabilité. Celle-ci devait examiner avant tout s'il était possible de réaliser un bâtiment conforme au programme souhaité sur le terrain pressenti. Dans ce cadre, en janvier 2009, le coût de la construction a été sommairement évalué à environ 30 millions de francs.

Par la suite, le projet désigné vainqueur du concours, qui prévoyait un parking sécurisé et un parking pour le personnel en sous-sol, a été chiffré à 56 millions de francs. Les architectes ont donc reçu le mandat de réduire les coûts, sans péjorer de manière trop contraignante, la future exploitation des bâtiments et du site. La mise en surface du parking pour le personnel, l'adaptation du parking sécurisé, la rationalisation du programme, la diminution du volume construit et la simplification d'éléments structurels et techniques ont permis de réduire le devis final à 43,75 millions.

La différence entre ce montant et l'évaluation sommaire de janvier 2009 s'explique notamment par les éléments suivants qui étaient inconnus au moment de l'étude de faisabilité:

- > des normes en vigueur toujours plus contraignantes,

<sup>4</sup> Etude de mobilité du 21 février 2013 réalisée par Citec Ingénieurs Conseils SA, à Neuchâtel

<sup>5</sup> Cette cafétéria réduite sera ouverte la nuit pour répondre aux besoins de la Police mobile.

<sup>6</sup> Notamment le Service de la population et des migrants, l'Office cantonal du matériel scolaire, le Service d'achat du matériel et des imprimés

- > des objectifs énergétiques devant tendre à la norme «Minergie-P-ECO»,
- > une construction avec une structure en bois impliquant plus de coûts annexes (notamment sprinkler et mesures acoustiques);
- > un sous-sol (molasse) difficile à excaver,
- > des besoins réels plus élevés pour répondre aux exigences techniques et sécuritaires nécessaires à l'exploitation de ce genre de bâtiment,
- > un environnement complexe du cadastre des infrastructures souterraines dont certaines conduites doivent être déplacées ou créées.

Enfin, cette différence de montants s'explique également par des volumes plus importants que ceux prévus en 2009. Cette augmentation a d'ailleurs été constatée dans tous les projets déposés lors du concours d'architecture.

## 5. Description du projet final

### 5.1. Architecture

Le bâtiment s'insère de manière précise dans le site et entretient un rapport équilibré avec les bâtiments existants. Par son implantation le long du chemin de la Madeleine, il confère un caractère public à cet espace et entre en dialogue avec le bâtiment existant de la police (Madeleine 8). Par son corps étroit, le projet préserve une grande partie des espaces extérieurs et permet un raccord précis et fonctionnel avec le bâtiment existant Madeleine 1.

### 5.2. Aménagements extérieurs

Le nombre de places de parc défini lors du concours d'architecture a fait l'objet d'une étude demandée par le Service de la mobilité pour l'ensemble du site. Un bureau d'ingénieur spécialisé en mobilité a mené une analyse des complémentarités d'usage possibles entre les différents types d'utilisateurs. Cette étude a permis de réduire le nombre de places de parc prévues.

Le projet prévoit la réorganisation des places de stationnement définies par l'étude de mobilité. Les places de parc pour le personnel et les véhicules de service sont comprises dans un périmètre sécurisé avec contrôle d'accès. Les places visiteurs sont accessibles le long du chemin de la Madeleine. Le parking au nord de Madeleine 1 est conservé, mais les places sont réparties entre les visiteurs «police» et le personnel des services maintenus dans le bâtiment existant (Office du matériel scolaire, Service d'achat du matériel et des imprimés, etc.).

Le projet prévoit deux raccordements routiers à la route communale d'Englisberg. La Commune de Granges-Paccot a demandé une participation financière de l'Etat pour l'utili-

sation de cette route par la Police. Ce montant de rachat est provisionné au devis.

### 5.3. Programme des locaux

Le programme des locaux a été réparti, en accord avec les différents responsables d'unités, entre le nouveau bâtiment de police au Chemin de la Madeleine 3 et le bâtiment existant au Chemin de la Madeleine 1.

#### Madeleine 3

Le bâtiment Madeleine 3 est composé de 5 niveaux (niveaux -01 à +03). Les deux niveaux inférieurs sont partiellement enterrés et profitent de la déclivité du site pour permettre des entrées de plain-pied aux différents étages. L'accès sécurisé pour le personnel de la Police se fait au niveau -01, en vis-à-vis du bâtiment existant (Madeleine 8). Les véhicules d'intervention accèdent au garage sécurisé situé au niveau 00 depuis le chemin de la Madeleine. L'accès public au bâtiment pour la formation et la cafétéria se situe au niveau +01, coté route d'Englisberg. Un passage public sous le bâtiment permet de rejoindre cette entrée depuis le chemin de la Madeleine.

Le **niveau -01** est principalement enterré, en béton à l'image d'un socle. L'entrée du personnel de la Police, sécurisée par un système biométrique, donne accès à la cage d'escalier permettant l'accès à tous les étages du bâtiment. Les vestiaires et le dojo sont accessibles directement depuis le sas d'entrée. La deuxième cage d'escalier, équipée d'un monte-chARGE, permet l'accès depuis le quai de livraison du niveau 00 aux locaux de stockage et d'archivage.

Le **niveau 00** est principalement hors terre. Le corps du bâtiment principal est en structure bois alors que le garage sécurisé enterré est en béton. Une rampe d'accès depuis le chemin de la Madeleine donne accès à un espace couvert par le bâtiment qui sert d'entrée au garage sécurisé pour les véhicules d'intervention et également pour la livraison des marchandises par camion. Le parking sécurisé est dimensionné pour 28 véhicules d'intervention, dont 14 d'un plus grand gabarit: 7 véhicules de maintien de l'ordre, 2 fourgons pour l'école d'aspirant-e-s de police, 1 fourgon pour le transport général, 2 véhicules de commandement, 1 camion de commandement et 1 camion tonne-pompe de maintien de l'ordre.

Un accès interne entre les stocks et le parking permet l'acheminement du matériel nécessaire aux interventions. Le parking est en lien direct avec l'atelier électronique (AE) qui dispose d'un atelier de maintenance dans le parking. Les ateliers habillement-équipement-armement (HEA) gèrent la réception des livraisons et la gestion des stocks situés au niveau 00 et -01. Les 12 collaborateurs du centre de compétence informatique (CCI) disposent d'un espace de travail en openspace, d'un atelier et de locaux techniques.

Le **niveau +01** est l'entrée principale pour le public et le personnel administratif. Une liaison piétonne extérieure permet de relier directement le chemin de la Madeleine avec la route d'Englisberg. Un espace d'accueil avec un guichet de réception permet d'accueillir et de sécuriser l'accès au bâtiment. Un hall de distribution au même niveau que l'entrée et les grandes salles surplombe la cafétéria. Cette différence de niveau permet de répondre aux exigences de hauteur du parking situé au-dessous. La cafétéria, dimensionnée pour 150 personnes, s'ouvre sur le panorama des Préalpes. Elle est équipée d'une cuisine à régénération comprenant tous les locaux nécessaires à son exploitation. Une salle de rapport pourra également servir de salle à manger plus confidentielle utilisable par différents groupes de travail. Le hall de distribution et d'exposition donne accès aux salles de conférences, de formation continue et aux classes des aspirant-e-s policier (EAP). Son dimensionnement permet de répondre à de fortes affluences ou à l'utilisation simultanée des salles. Les salles de formation et de conférence peuvent être réunies en une grande salle de 400 m<sup>2</sup> pour les opérations de grande envergure ou pour les rapports de masse. Un accès depuis la place extérieure est possible pour les conférences de presse ou la livraison. Des locaux pour le rangement du mobilier permettent la polyvalence de ces espaces. Des locaux sanitaires distincts sont accessibles soit depuis la cafétéria, soit depuis la zone sécurisée.

Les **niveaux +02 et +03** sont affectés aux bureaux des différentes unités de la Police. Une liaison interne relie le nouveau bâtiment au bâtiment existant Madeleine 1 au niveau +03. Les employé-e-s des Ressources humaines (RH) et du Centre de formation travailleront au niveau +02, ceux du Commandement de la Gendarmerie au niveau +03. Enfin, les collaborateurs et collaboratrices du Commandement de la Police cantonale se répartiront sur les 2 étages. La configuration de ces 2 étages est identique et offre une grande souplesse d'aménagement pour le cloisonnement des bureaux.

## Madeline 1

L'aménagement des niveaux +03 et +04 du bâtiment existant de Madeline 1 est minimal, et cela par mesure d'économie. La seule intervention lourde est un escalier interne et la création d'une plate-forme élévatrice reliant les deux étages avec Madeline 3. La mise en place du programme des Services généraux s'est adaptée au maximum à la configuration de l'existant. Cette intervention nécessite le déplacement de l'arrondissement 3 de l'Entretien des routes cantonales (ERo) vers le niveau +02 et le déplacement de la Coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail (CFEB) au niveau +04.

*Le détail du programme des locaux ainsi que les plans figurent en annexe de ce message.*

## 5.4. Conception du bâtiment

Il s'agira du plus grand bâtiment en structure bois du canton et ce, dans le respect des critères Minergie-P ECO. Les exigences liées à ce standard sont déterminantes pour la conception du bâtiment entier.

### Système porteur

Le système porteur est réalisé en construction bois sur 4 niveaux, le corps principal est partagé en 2 travées. Les parties contre terre sont en béton armé. Le principe de construction se base sur un système poteaux-poutres longitudinalement, avec une dalle massive mixte bois-béton disposée transversalement. Des noyaux en béton armé placés le long de l'axe central assurent la stabilité globale de l'ouvrage. La structure sans ouverture des façades pignons en bois contribue pleinement au contreventement transversal.

Le parti d'utiliser du bois équarri pour le système porteur principal répond au mieux aux critères du développement durable. L'énergie grise consommée y est moindre et l'utilisation des ressources forestières locales pourrait être favorisée. Une trame de poteaux carrés en bois équarri rythme le bâtiment dans sa longueur et sur les 4 niveaux. Le recours à du sapin blanc ajoutera une touche de confort grâce à l'absence de poches de résine contrairement à l'épicéa.

Les planchers mixte bois-béton sont composés d'une partie inférieure en bois équarri et d'une couche supérieure en béton de 8 cm d'épaisseur. Ces deux matériaux sont liés rigidement par des vis de connexion en acier. La partie bois inférieure sera visible dans son état définitif. Le principe constructif consistant à juxtaposer et alterner des poutres de 10 x 22 cm et 10 x 10 cm donne un aspect de surface régulier et développé, très favorable pour les caractéristiques acoustiques des locaux. Concernant la toiture des grandes salles du niveau +01, un système de poutres triangulées en bois permet de franchir cette grande portée sans piliers intermédiaires.

### Protection contre l'incendie

Un ouvrage de construction en bois de cette ampleur ne peut être réalisé qu'à condition de traiter la sécurité incendie dans sa globalité. Le concept de protection incendie a été mis au point en étroite collaboration avec l'ECAB. L'objet du concept incendie concerne un bâtiment administratif à 4 niveaux construit en bois sur un socle en béton armé semi-enterré. Deux cages d'escaliers en béton armé assurent la sécurité pour l'évacuation des personnes à chaque niveau.

Le concept de protection se base sur l'utilisation de mesures actives de protection, c'est-à-dire le recours à une double protection sprinkler et détection incendie, en protection totale conformément aux directives AEAI. Grâce à cette double protection active, les surfaces des dalles en bois peuvent res-

ter apparentes aux plafonds. Les cloisonnements des bureaux peuvent être réalisés sans exigence particulière de résistance au feu.

## Enveloppe du bâtiment

L'enveloppe thermique recouvre la totalité de l'extérieur du bâtiment. L'exigence primaire de l'enveloppe du bâtiment pour le standard Minergie-P ECO est respectée grâce aux épaisseurs d'isolation élevées et au mode de construction en bois qui offrent une solution très performante. La mise en place d'une chape ainsi qu'une ventilation naturelle diurne et nocturne permettent d'améliorer la faible inertie du bâtiment (plafond bois, faux-plancher, cloisons légères).

## Matérialisation

La façade est conçue d'un fin revêtement en aluminium éloxé naturel qui enveloppe la construction en bois. Les fenêtres peuvent être ouvertes manuellement pour la ventilation naturelle et des stores à lamelles permettent la régulation de l'éclairage naturel.

Les étages de bureaux et la cafétéria sont composés de faux-plancher technique permettant de dissimuler les installations techniques, alors qu'aux niveaux inférieurs (ateliers stockages, etc.) la technique est apparente. L'ambiance intérieure est principalement donnée par le rythme des piliers et de la dalle mixte plafond en bois indigène brut en contraste avec les parois revêtues de plâtre.

## 5.5. Conception énergétique

Le bâtiment sera raccordé au réseau de chauffage à distance déjà présent sur le site et qui alimente déjà cinq bâtiments existants. Concernant les exigences Minergie-P ECO, elles pourront être remplies avec le mode de chauffage actuel au gaz. A noter que l'Etat prévoit l'assainissement de cette installation. Dans la mesure où toutes les variantes étudiées font appel à des parts d'énergies renouvelables, le projet satisfera d'autant plus les exigences du label avec une nouvelle production de chaleur.

Une modélisation fine d'un espace de bureau type a été réalisée afin de garantir le confort thermique dans les zones administratives du bâtiment. Le concept prévoit une ventilation double flux afin d'assurer le débit d'air hygiénique durant les périodes froides. Durant la période estivale, les conditions de confort sont assurées grâce à un rafraîchissement nocturne rendu possible par des ouvrants protégés en façade. Durant la journée, la ventilation naturelle peut être renforcée par l'ouverture en imposte des parties vitrées de la façade.

La production de froid pour les locaux à fort dégagement de chaleur ou abritant un grand nombre de personnes est principalement effectuée par l'air extérieur (free cooling).

Durant la période hivernale, les locaux sont principalement chauffés par des radiateurs. La régulation de la température individuelle est prévue pour chaque pièce au moyen de thermostats d'ambiance qui agissent automatiquement. Plusieurs groupes de chauffage sont distingués en fonction du type d'affectation.

L'eau chaude sanitaire n'est distribuée que dans des locaux spécifiques : restaurant, cuisine, vestiaire et locaux de nettoyage. L'eau est préchauffée par une récupération sur la production de froid mais sera principalement produite par une installation solaire thermique couvrant près de la moitié des besoins.

## 5.6. Mobilier et équipements techniques

### Mobilier

Pour l'ensemble du projet Madeleine 3, il est prévu d'accueillir 157 collaborateurs et collaboratrices à l'horizon 2017. Le mobilier et l'équipement informatique pourront en partie être repris pour le nouveau bâtiment en fonction de leur état et de leur fonctionnalité.

### Equipement informatique

Un dispositif d'intercommunication (réseau Polycom) comprend 2 antennes en toiture ainsi que des postes radio dans les différentes salles du niveau +01 pour l'émission des informations police. Un appareillage permet la diffusion de messages d'appel ou d'alarme depuis la réception vers l'ensemble du bâtiment. Des terminaux pour des stations téléphoniques IP et réseaux WIFI seront également accessibles dans l'ensemble du bâtiment.

Les salles de rapport, salles de formation, salles polyvalentes, salle à manger et dojo seront équipés avec une console de pilotage centralisée comprenant beamer, écran à rouleau, lecteur DVD, micro, etc.

### Equipement de sécurité

La périphérie du bâtiment et la zone de réception seront équipées d'un système de surveillance vidéo. Le système fonctionnera avec des caméras IP qui devront pouvoir être visualisées depuis la Centrale d'engagement et d'alarme de la Police cantonale, qui fonctionne sur un système analogique, impliquant l'installation d'une passerelle pour la transformation des signaux IP.

Toutes les portes de l'enveloppe du bâtiment et de la cafétéria (publique) sont équipées d'un contrôle d'accès biométrique relié à la centrale de surveillance. En cas de panne de courant prolongée, un groupe électrogène de secours alimenté en diesel permet de maintenir l'exploitation du bâtiment en fonction durant 3 jours, sans apport extérieur.

## 6. Evaluation du projet selon Boussole 21

L'analyse Boussole21 qui a été effectuée est téléchargeable<sup>1</sup>. Elle présente des résultats généralement très favorables, tant du point de vue économique qu'environnemental ou sociétal.

Du point de vue économique, le financement nécessaire permettra de renoncer à des locations et améliorera les conditions de formation des futur-e-s agent-e-s de police.

Du point de vue environnemental, ce projet tend vers les exigences «Minergie-P-ECO» et limitera autant que possible les répercussions sur l'environnement. Il répond également aux exigences du Conseil d'Etat relatives à la valorisation du bois ainsi qu'à la stratégie et au plan d'action du canton de Fribourg concernant le développement durable.

Enfin du point de vue sociétal, la construction de ce nouveau bâtiment, qui réunira plusieurs services de la Police cantonale, permettra d'améliorer l'efficacité de son action et ainsi de mieux remplir sa mission, à savoir le maintien de l'ordre et de la sécurité publics.

## 7. Estimation des couts et financement

### 7.1. Devis pour la construction

Dans sa globalité, les coûts totaux du nouveau bâtiment Madeleine 3 et la transformation du bâtiment existant Madeleine 1 se montent à 43 758 900 francs. Ce montant comprend le crédit d'étude de 1 200 000 francs pour les études du projet, accordé par le Grand Conseil par décret du 7 octobre 2010. Le devis est détaillé en 3 catégories d'ouvrages:

> Construction du bâtiment Madeleine 3	40 581 200 Frs
> Transformation du bâtiment Madeleine 1	1 839 100 Frs
> Aménagements extérieurs	1 338 600 Frs
<u>Total</u>	<u>43 758 900 Frs</u>

Le devis général pour l'ensemble des ouvrages se présente comme suit:

Code de Frais de Construction (CFC)

CFC 0	Terrain	
CFC 1	Travaux préparatoires	2 018 300 Frs
CFC 2	Bâtiment	32 466 850 Frs
CFC 3	Equipement d'exploitation	1 688 450 Frs
CFC 4	Aménagements extérieurs	2 206 800 Frs
CFC 5	Frais secondaires	3 624 100 Frs
CFC 9	Ameublement et décoration	1 754 400 Frs
<u>Devis de construction</u>	<u>43 758 900 Frs</u>	

### 7.2. Financement

Le crédit d'engagement nécessaire à la construction du bâtiment administratif de la police se monte à 42 558 900 francs, selon détail ci-après:

Coût total:	43 758 900 Frs
Crédit d'étude accordé par le Grand Conseil le 7 octobre 2010:	-1 200 000 Frs
<u>Crédit d'engagement:</u>	<u>42 558 900 Frs</u>

### 7.3. Conséquences sur les coûts de fonctionnement

La mise en service du bâtiment permettra de renoncer à la location des locaux qui abritent actuellement les différents services qui seront réunis. Cette économie s'élève à 362 350 francs<sup>2</sup>:

Route d'Englisberg 4	195 000 Frs
Route d'Englisberg 9	92 230 Frs
SRG	33 100 Frs
Givisiez	12 420 Frs
Route d'Englisberg 7	29 600 Frs

Les charges d'exploitation des locaux qui seront délaissés par la Police s'élèvent, selon les montants inscrits provisoirement au budget 2014, à une somme de 145 500 francs. Partant, l'économie totale pour la location et les charges représente un montant de 507 850 francs.

Pour ce genre de bâtiment, les charges annuelles (chauffage, électricité, eau, contrats d'entretien, conciergerie, etc.) sont estimées à 1% du coût global de construction. Il faut donc compter avec un montant de 437 500 francs annuel. Il en résulte un gain annuel d'environ 70 550 francs.

Comme il ne s'agit pas de tâches nouvelles, il n'y aura pas de nouvelles charges de personnel.

Un calcul précis des charges sera effectué lors de l'établissement des budgets de fonctionnement avant la mise en service du bâtiment.

Le projet n'a pas d'effet sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes.

## 8. Calendrier

Sous réserve de l'issue de la votation populaire qui doit avoir lieu en février 2014 et de l'obtention de l'autorisation de construire, les travaux de construction porteront d'abord sur le nouveau bâtiment, puis sur la transformation de Made-

<sup>1</sup> [http://www.fr.ch/publ/fr/pub/messages\\_rapports/2012\\_2016/2013.htm](http://www.fr.ch/publ/fr/pub/messages_rapports/2012_2016/2013.htm)

<sup>2</sup> Selon le budget 2013, c'est un montant de 350 780 francs qui est économisé en terme de location car il était prévu de louer la salle de conférence seulement depuis la deuxième moitié de l'année pour un montant de 18 030 francs.

leine 1, afin de permettre le transfert des services de police actuellement à Madeleine 1 vers le nouveau bâtiment. La mise en service du nouveau bâtiment Madeleine 3 pourrait se faire vers fin 2016 et celle du bâtiment transformé Madeleine 1 vers mi-2017.

## **9. Referendum**

Le crédit d'engagement dépasse la limite prévue par l'article 45 de la Constitution (1% du total des dépenses des derniers comptes de l'Etat) et devra donc être soumis au référendum financier obligatoire.

Enfin, compte tenu du montant de la dépense, le projet de décret devra, conformément à l'article 141 al. 2 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil, être adopté à la majorité qualifiée des membres du Grand Conseil.

Le présent projet n'influence pas la répartition des tâches Etat-communes et ne soulève aucun problème sous l'angle de la conformité au droit de l'Union Européenne.

## **10. Conclusion**

Le projet présenté dans ce message est le fruit de plus de 10 ans de réflexions et de travaux. Le Conseil d'Etat a toujours reconnu sa nécessité et en fait désormais une priorité. Ce nouveau bâtiment est en adéquation avec les besoins croissants de la Police cantonale. Aussi la centralisation des Services de la Police garantira-t-elle sa conduite efficiente et rationnelle. Au vu de sa nécessité, le coût financier apparaît acceptable, compte tenu d'une part des contraintes actuelles et des exigences fixées et, d'autre part, des économies de loyer substantielles qu'il permettra. Dès lors, le Conseil d'Etat vous invite à adopter le présent projet de décret.

---

### **Annexes**

—

1. Liste des locaux
2. Plans du projet
3. Organigramme
4. Calculs des coûts de construction
5. Rapport Boussole21 (cette annexe est accessible depuis le site Internet des Publications officielles [www.fr.ch/messages](http://www.fr.ch/messages))